



Dreyfus, l'innocence perdue

La chronique d'Alain-Gérard Slama
19 juin 2006, (Rubrique **Opinions**)

A l'occasion de l'affaire Dreyfus, les intellectuels français ont reçu tout ensemble, leur nom de baptême et une grâce : leur combat pour la vérité et la justice s'est trouvé associé au sort d'un incontestable, pur et parfait innocent. Incontestable, parce que, dès 1896, un an après la condamnation et la déportation du capitaine, le lieutenant-colonel Picquart réunissait, à l'état-major, toutes les preuves de la culpabilité du commandant Esterhazy.

Pur, parce que l'affaire mettait aux prises le conflit de valeurs le plus élevé, opposant l'intérêt supérieur de la Justice à l'intérêt supérieur d'un pays hanté par l'obsession de la revanche. Parfait, parce que jusqu'au bout, Dreyfus a subi son sort sans mot dire, et que ses ennemis se sont déchaînés contre lui en invoquant, à quelques rares exceptions près, comme le critique littéraire Ferdinand Brunetière, l'argument ignoble de l'antisémitisme. Le petit capitaine résumait ainsi en sa personne, de façon quasi archétypale, la figure du bouc émissaire autour duquel se construit ou se défait l'unité d'une nation.

Un innocent absolu, un enjeu de valeurs décisif, un ennemi passionnel : depuis l'affaire, les intellectuels n'ont cessé de revivre leur scène primitive. Mais on ne retrouve pas une victime aussi parfaite tous les jours, ni une cause aussi haute, ni une vérité aussi éclatante. Si l'on excepte la résistance, aucune bataille intellectuelle ne s'est plus élevée à un tel sommet. Pendant la guerre d'Algérie, si le sacrifice personnel de quelques intellectuels a été comparable, l'idéologie a brouillé la pureté du conflit de valeurs, face à la hideur morale équivalente de la torture et du terrorisme. En temps de paix, les intellectuels ont cherché en vain, parfois jusqu'au ridicule, à trouver une victime à la hauteur du prisonnier de l'île du Diable.

Aujourd'hui, leur silence dans l'affaire d'Outreau ou dans des chasses à l'homme comme celles qui poursuivent tant de chefs d'entreprise, de leaders politiques ou de simples particuliers atteste qu'ils ont abandonné la partie. Et bien des raisons donnent à penser qu'une nouvelle affaire Dreyfus est devenue introuvable.

Introuvable, parce que le progrès de l'équilibre des pouvoirs, sans être atteint – mais peut-il l'être jamais ? – suit son cours. On imagine mal, contre l'innocent, une complicité aussi lourde entre une institution du pays, des dirigeants politiques et le pouvoir judiciaire. Dans l'affaire d'Outreau, par exemple, il est probable que le corporatisme judiciaire cherche à se protéger à travers la personne du juge Burgaud, considéré comme une victime du système à l'égal de ceux dont il a instruit les dossiers. Mais la révision de la Justice est à l'ordre du jour, nul ne songe à excuser le verdict, et la réparation des victimes est en cours. De même, dans l'affaire *Clearstream*, les victimes d'un faux grossier ont été immédiatement dédouanées, et ce sont elles qui saisissent la Justice (1). Mais une nouvelle affaire Dreyfus est introuvable aussi pour des raisons plus préoccupantes. Sauf dans le cas rarissime de recours à la technique de l'empreinte génétique, il devient de plus en plus difficile au «mis en examen» de démontrer

son innocence : les fuites constantes des procédures d'instruction, l'évolution d'un droit pénal qui tend à contourner la prescription et à renverser la charge de la preuve au détriment de l'accusé, les progrès effrayants de la « traçabilité » des parcours individuels rendue possible par l'informatique font de tout individu un possible suspect.

En second lieu, dans un environnement médiatique de plus en plus saturé, la mémoire collective garde la trace des dénis de justice, non de leur désaveu. En 1906, la Cour de cassation ordonnait la publication de l'arrêt dit de «réhabilitation» de Dreyfus dans cinquante journaux. Tout récemment, M. Pierre Suard a été blanchi par la Justice de toute responsabilité dans l'affaire des «fausses facturations» d'Alcatel, sans que cette information ait retenu l'attention.

Enfin, sous le triple impact de la démocratisation, de l'image télévisuelle et de la concurrence des experts, les intellectuels s'effacent. Pour réussir un «coup médiatique» à la Zola, ils n'ont plus le statut d'éminence quasi sacrée que la gloire de l'écrit, naguère, leur conférait. Amoindris, en forte compétition dans un marché rétréci, ils supportent mal d'être deux à défendre la même cause. Le mythe de la transparence s'est, au surplus, retourné contre eux. Dans l'imaginaire des journalistes, Watergate a remplacé Dreyfus. La vigilance des médias est plutôt employée à dénoncer des coupables qu'à défendre des innocents. On reste fasciné par la densité, la richesse d'information, la prodigieuse fécondité de plume, en dépit de tant d'autres tâches, mises au service de la défense de Dreyfus par un Jaurès ou un Clemenceau (2). Où sont leurs successeurs ? La République a besoin de se retremper à la source de pareilles énergies.¹

(1) Voir l'ouvrage collectif de la Cour de cassation, *La Justice dans l'affaire Dreyfus*, Fayard, publié à l'occasion de la commémoration aujourd'hui, dans ses murs, de l'arrêt de révision du 12 juillet 1906.

(2) Hommage soit ici rendu aux efforts de Michel Drouin pour achever la publication, aux éditions La Mémoire du Livre (9, rue Guénégaud, 75006 Paris) de la somme des articles consacrés par Clemenceau à l'affaire Dreyfus.

¹ *Le Figaro*

Société : Troubles français de mémoire

Le 07/06/2006 à 17 h 00 par Patrick Girard

L'Etat peine toujours à commémorer les grandes dates marquantes de l'Affaire Dreyfus. Gouvernements de droite comme de gauche sont pareillement gênés.

A l'issue de son procès pour faits de collaboration et en apprenant sa condamnation à la réclusion à perpétuité, Charles Maurras s'écria devant ses juges : « *C'est la revanche de Dreyfus !* », preuve qu'il n'avait rien oublié ni rien appris. A ses yeux, le rétablissement de la République et de la démocratie constituait une victoire du « *syndicat juif* », son ennemi mortel. Ce « *cri du cœur* » symbolisait l'étonnante persistance, cinquante ans après les faits, des passions provoquées par l'Affaire.

C'est sans doute parce qu'elle se souvient confusément des excès auxquels l'ultranationalisme et l'antisémitisme l'avaient conduite que la République a toujours répugné à évoquer un événement potentiellement porteur de polémiques.

De Gaulle le rappelait à sa manière, hautaine et souveraine. Son père, professeur d'histoire dans un établissement préparant de futurs officiers, avait été, certes discrètement, l'un des rares dreyfusards de son milieu. Son fils n'ignorait pas que l'institution militaire resta longtemps gangrenée par l'antidreyfusisme qui poussa de nombreux officiers à ne pas rallier Londres en 1940 mais à faire bloc autour de Pétain qui avait acquis une certaine popularité, lorsqu'il était simple colonel, en refusant de serrer la main du général André, le ministre de la guerre qui avait rouvert l'enquête sur Dreyfus et permis ainsi sa réhabilitation.

De Gaulle ne pensait pas grand bien de la justice militaire. Un tribunal militaire ne l'avait-il pas condamné à mort en 1940 ! Le fait qu'elle fût désormais exercée en son nom ne modifiait pas ses réticences d'où l'étonnante confiance qu'il fit à Alan Peyrefitte en 1962 lors du procès des conjurés du Petit Clamart

Les juges peuvent se tromper. Ils peuvent être aveuglés par des idées préconçues, par des préjugés de castes. Un tribunal militaire a bien condamné Dreyfus et Weygand continuait mordicus à le croire coupable. Quand des militaires se persuadent de la culpabilité de Dreyfus des années après sa réhabilitation, c'est la meilleure preuve que ce sont des crétins. Des crétins, il y en a partout, même dans les tribunaux. C'est pourquoi il est nécessaire d'assurer une bonne défense, une vraie défense. Il faut qu'il y ait des voies de recours. Mais il faut bien qu'il y ait des juges, des tribunaux, des prisons, des gens pour prononcer des peines et des gens pour les exécuter. Tant qu'il y aura des crimes, il faudra des châtiments.

L'innocence de Dreyfus était à ses yeux si bien établie qu'il ne supportait pas certaines précautions dont usaient de bons esprits. Ainsi, Michel Debré, petit-fils du rabbin Simon Debré de Neuilly et fils de Robert Debré, compagnon de lutte de Péguy, lui fit part, alors qu'il était Premier ministre, des réticences du Quai d'Orsay à nommer comme ambassadeur dans un pays arabe un diplomate dont la femme était la petite-fille de Dreyfus. La réponse de De

Gaulle fusa, sèche : « Mais c'est la petite fille d'un officier français ! » ce qui valait plus qu'un brevet d'honorabilité.

En 1974 et 1975, le 80^e anniversaire de l'Affaire Dreyfus ne suscita aucune commémoration. La France était en pleine campagne électorale et Valéry Giscard d'Estaing venait d'un milieu plutôt antidreyfusard. L'arrivée de la gauche au pouvoir ne modifia pas sensiblement les choses. François Mitterrand aimait certes à rappeler que sa mère, fervente admiratrice de Déroulède, le fondateur de la Ligue de la patrie française, n'en condamnait pas moins l'antisémitisme et avait pris à partie à ce sujet certains autres admirateurs du poète cocardier. Reste que son fils partageait les préjugés sur un « Dreyfus antidreyfusard ». Il préférait au mauvais innocent le lieutenant-colonel Picquart et c'est la statue de ce dernier plutôt que celle du capitaine qu'il aurait aimé voir être érigée.

Résultat, la statue de Dreyfus, commandée par Jack Lang à Tim en 1984, ne trouva pas place dans la Cour de l'Ecole militaire, le ministre de la Défense, Charles Hernu, estimant que cela choquerait les militaires qu'il avait cependant omis de consulter. Il faudra attendre 1994 pour qu'elle trouve place près du boulevard Raspail, à l'initiative de Jacques Chirac. Les militaires n'avaient rien dit. Ils n'avaient surtout pas pris l'initiative d'une commémoration quelconque comme si célébrer Dreyfus constituait un tabou.

En 1994, la Délégation aux célébrations nationales du ministère de la Culture oubli le centième anniversaire de la commémoration, un oubli très significatif que la presse releva. C'est alors que le chef du Service historique de l'armée de terre, le colonel Gaujac, demanda une note à ses services. Ceux-ci « pondirent » un texte fort médiocre où l'on lisait notamment que « *l'innocence du capitaine Dreyfus était la thèse généralement admise par les historiens* », texte qui fut publié tel quel dans le bulletin du Sirpa. Dans Libération, Jean Guisnel s'empara de l'affaire qui provoqua le limogeage du colonel Gaujac dont le successeur, le général Mouurut, se rendit à un colloque organisé à l'hôtel de Ville par le Consistoire central israélite pour déclarer que l'Affaire Dreyfus était « *un fait divers judiciaire provoqué par une conspiration militaire qui aboutit à une condamnation à la déportation – celle d'un innocent-en partie fondée sur un document tronqué* ». C'était à la fois beaucoup et peu. On faisait comme si l'Affaire Dreyfus ne concernait que les Juifs de France.

En 1998, pour le centenaire de J'accuse ! de Zola, la République fut plus audacieuse. Le texte de Zola fut déployé sur la façade du Palais-Bourbon à l'initiative de Laurent Fabius et une plaque commémorative intitulée « *Hommage à Alfred Dreyfus (1859-1935)* » fut inaugurée à l'Ecole militaire. On pouvait y lire : « *Dans cette enceinte, le 5 janvier 1895, le capitaine Dreyfus était dégradé pour un crime de haute trahison qu'il n'avait pas commis. Dans ce lieu, le 21 juillet 1906, après avoir été réintégré dans l'armée et promu au grade supérieur, le chef d'escadron Alfred Dreyfus était fait chevalier de la Légion d'honneur. La vérité est en marche, rien ne l'arrêtera !* ».

Quant à Jacques Chirac, il écrivit aux descendants de Dreyfus et de Zola une lettre où il disait : « *Un demi-siècle après Vichy, nous savons que les forces obscures, l'intolérance, l'injustice peuvent s'insinuer jusqu'au sommet de l'Etat. Mais nous savons aussi que la France sait se retrouver pour le meilleur, dans les moments de vérité, grande, forte, unie, vigilante. C'est sans doute cela que nous disent, par-delà les années, Emile Zola et Alfred Dreyfus. C'est parce qu'ils avaient foi dans nos valeurs communes, les valeurs de la Nation et de la République, et qu'ils aimaient profondément la France et la République que ces deux*

hommes d'exception ont su la réconcilier avec elle-même. N'oublions pas cette magistrale leçon d'amour et d'unité » ! ».

Pour 2006, hormis la sortie d'un timbre-poste et la tenue d'un très important colloque de la Cour de Cassation le 19 juin, la République fait peu de choses. Il n'y a rien à la Bibliothèque nationale, rien aux Archives de France. Mais, fort heureusement, le musée d'art et d'histoire du judaïsme joue son rôle en consacrant une fort belle exposition à Dreyfus cependant que différentes municipalités (Montreuil, Issy, Lille, etc) envisagent de donner le nom du capitaine à l'une de leurs rues. Vincent Duclert, lui, va plus loin puisqu'il ne propose pas moins que le transfert des cendres de Dreyfus au Panthéon. Marianne, la République, prouverait ainsi qu'elle n'a rien perdu de sa fougue et de sa jeunesse.²

² Article paru dans *Marianne*